



Succession généalogiste successoral

Par Tootsy1970

Bonsoir,

Mon père vient de décédé et sur ses 3 enfants 2 sont décédés, ils étaient célibataires et sans enfants. Il y a eu une succession sur l'un deux mais rien pour l'autre. Le problème se pose sur le deuxième car nous avons refusé la succession qui a été acceptée par le TGI. Le notaire veut que je prenne un généalogiste successoral pour prouver que mon frère n'avait pas d'enfant. J'avoue que j'ai du mal à l'accepter sachant que mon frère était homosexuel et est mort du SIDA. Le notaire peut-il m'obliger à passer par un généalogiste.

Cordialement

Par ESP

Bonjour

Je vous préconiserais de prendre RDV avec un autre notaire.